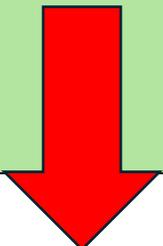
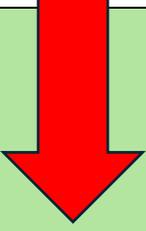


Annexe A

Processus de suivi de l’absentéisme des élèves*

PRIMAIRE	Détails des étapes	SECONDAIRE
<p>ÉTAPE 1 5 jours d’absence</p> <p>Courriel automatique aux parents / tuteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Message automatique envoyé par le système d’absence après 5 jours d’absence aux parents / tuteurs dont l’enseignant reçoit une copie. • Ce courriel informe : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les parents/tuteurs que le processus d’assiduité du DSFNE est enclenché pour leur enfant; ✓ Rappelle que les apprentissages de leur enfant sont importants; ✓ Explique l’étape 2 du processus. 	<p>ÉTAPE 1 5 jours d’absence</p> <p>Courriel automatique aux parents / tuteurs</p>
<p>ÉTAPE 2 8 jours d’absence</p> <p>Appel de l’enseignant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Message automatique envoyé par le système d’absence après 8 jours d’absence aux parents/tuteurs pour les informer qu’ils recevront un appel téléphonique de l’enseignant dans les 3 jours ouvrables. • Message automatique envoyé par le système d’absence à l’enseignant pour que celui-ci appelle les parents/tuteurs de l’élève. • L’enseignant doit : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Appeler le parent/tuteur dans les 3 jours ouvrables; ✓ Rappeler l’importance de l’engagement des élèves et des parents/tuteurs dans les apprentissages; ✓ Expliquer l’étape 3 du processus; ✓ Cocher son action dans le système d’absence. • Un rappel sera envoyé à l’enseignant copié à la direction d’école si l’appel n’est pas effectué dans les 3 jours ouvrables suivant le premier message automatique. 	<p>ÉTAPE 2 8 jours d’absence</p> <p>Appel de l’enseignant</p>
<p>ÉTAPE 3 10 jours d’absence</p> <p>Appel de la direction d’école</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Message automatique envoyé par le système d’absence aux parents/tuteurs informant qu’un appel sera reçu de la direction d’école (copie à la direction et à l’enseignant) • La direction d’école : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Appelle les parents/tuteurs de l’élève; ✓ Rappelle l’importance de l’engagement des élèves et des parents/tuteurs dans les apprentissages; ✓ Explique l’étape 4 du processus. 	<p>ÉTAPE 3 10 jours d’absence</p> <p>Appel de la direction d’école</p>
<p>ÉTAPE 4 12 jours d’absence</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Message automatique envoyé par le système d’absence aux parents/tuteurs informant qu’un appel sera reçu de la direction d’école pour veiller à l’organisation d’une rencontre à l’école (copie à la direction et à l’enseignant). • La direction d’école doit : 	

<p>Rencontre avec la direction d'école et l'enseignant</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser une rencontre avec les parents/tuteurs, l'enseignant de l'élève et la direction; ✓ Demander aux parents/tuteurs de prendre un engagement pour redresser la situation; ✓ Constituer un dossier; ✓ Expliquer l'étape 5 du processus. 	
<p>ÉTAPE 5 15 jours d'absence</p> <p>Rencontre direction d'école, enseignant et équipe stratégique de l'école</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Message automatique envoyé par le système d'absence aux parents/tuteurs informant qu'un appel sera reçu de la direction d'école pour veiller à l'organisation d'une rencontre à l'école avec l'équipe stratégique de l'école et/ou l'équipe du plan commun (copie à la direction et à l'enseignant). • Rencontre organisée avec les parents/tuteurs, la direction d'école, l'enseignant et l'équipe stratégique de l'école pour établir un plan d'intervention avec les parents/tuteurs. • Un signalement est possible à la protection de l'enfance à cette étape et aux suivantes. • Explication de l'étape suivante du processus. 	<p>ÉTAPE 4 12 jours d'absence</p> <p>Rencontre direction d'école, enseignant et équipe stratégique de l'école</p>
<p>ÉTAPE 6 18 jours d'absence</p> <p>Référence à l'équipe stratégique du district</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Message automatique envoyé par le système d'absence aux parents/tuteurs informant qu'un appel sera reçu pour les aviser que le dossier est référé à l'équipe stratégique du District (copie à la direction d'école et à l'enseignant). • Référencement à l'équipe stratégique du district (travailleurs sociaux, PSI, etc.) et mise en place du plan d'intervention. • La direction communique aux parents/tuteurs les recommandations apportées au plan d'intervention par l'équipe stratégique du District. • Explication de l'étape suivante du processus. 	<p>ÉTAPE 5 15 jours d'absence</p> <p>Référence à l'équipe stratégique du district</p>
<p>ÉTAPE 7 20 jours et + d'absence</p> <p>Recommandation de l'équipe stratégique du district</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Message automatique envoyé par le système d'absence aux parents/tuteurs informant qu'un appel sera reçu pour les avertir des recommandations de l'équipe stratégique du District (copie à la direction d'école et à l'enseignant). • La direction d'école communique aux parents/tuteurs la décision prise par l'équipe stratégique du District : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Étude de cas : remise en question de la réussite de l'année scolaire avec l'équipe stratégique du district, la direction d'école, l'enseignant et les parents/tuteurs. <p><i>*Pour le secondaire seulement :</i> Mise en place d'un plan de redressement pour rattraper les retards d'apprentissage. Les parents/tuteurs veillent à l'embauche d'un tuteur pour soutenir les apprentissages. Le DSFNE peut aider les parents à identifier un tuteur. L'équipe stratégique du district identifie la réussite ou non du cours, du semestre ou de l'année scolaire.</p>	<p>ÉTAPE 6 18 jours et + d'absence</p> <p>Recommandation de l'équipe stratégique du district</p>

RETARDS

Les retards seront comptabilisés et en découlera des conséquences liées à l'absentéisme :

- Pour 5 retards : une demi-journée d'absence sera déclarée;
- Pour 10 retards : une journée d'absence sera déclarée.

**Il est à noter que certaines situations sont exceptionnelles et ne sont pas concernées par la présente démarche. En effet, l'analyse de chaque situation est essentielle. L'importance de cette étape réside dans la compréhension approfondie des éléments ayant conduit à l'absence de l'élève, permettant ainsi d'éclairer les décisions et les actions à prendre par la suite.*